



## DISPOSITIF ARGENT DE POCHE ANNÉE 2021

### Dossier d'inscription

La commune de **Moutiers-les-Mauxfaits** propose le dispositif « Argent de Poche ».

Il donne la possibilité aux jeunes âgés de 16 à 18 ans domiciliés sur la Commune d'effectuer des missions de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie. Elles ont lieu pendant les vacances scolaires et permettent de gagner un peu d'argent de poche : 15 € par mission, dans la limite de 20 missions par an.

Une mission c'est 3h30 de travail dans l'un des services de la Commune encadrée par un membre du personnel communal.

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../..... Age : .....

Adresse : .....

Adresse mail (obligatoire) : .....

N° portable : .....

#### Situations (cochez) :

- Collégien(ne) .....
- Lycéen(ne), précisez l'établissement .....
- Étudiante, précisez l'établissement .....
- Autre situation, précisez .....

Je suis disponible : Veuillez cocher la ou les case(s) correspondante(s)

	Mardi 02 Nov.	Mercredi 03 Nov.	Jeudi 04 Nov.	Vendredi 05 Nov.
8h45-12h15				

**A faire remplir obligatoirement par les parents ou le tuteur légal.**  
En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra être pris en compte.

## AUTORISATION PARENTALE

**Madame, Monsieur,** .....

En qualité de tuteur légal, déclare, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille – mon fils .....  
s'engage :

- La collectivité ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalence de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La collectivité s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des activités. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

**Madame, Monsieur,** .....autorise ma fille – mon fils :

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Domicilié(e) :** .....

A participer à l'opération « Argent de poche » et à percevoir son indemnité en fin de mission sous la forme d'un versement en numéraire.

Je certifie que ma fille – mon fils est bien domicilié(e) à l'adresse ci-dessus.

Dans le cadre des missions « Argent de Poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les activités effectuées sur la commune et non à des fins commerciales.

J'autorise les prises de vue de ma fille – mon fils

Je refuse les prises de vue de ma fille – mon fils

Fait à : ....., le / /

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »